

LA CYBERCRIMINALITÉ AU CAMEROUN

Enjeux d'une législation en quête d'efficacité

La cybercriminalité est l'une des formes de délinquance qui connaît actuellement la croissance la plus forte au Cameroun. De plus en plus de malfaiteurs exploitent la rapidité, la fonctionnalité des techniques modernes, ainsi que l'anonymat qu'elles permettent pour commettre des infractions.

Ces particularités criminogènes de la cybercriminalité ont vite entraîné un bouleversement de l'ordre pénal classique dont les réponses traditionnelles et permanentes, conçues et élaborées pour un environnement matérialisé et national, se sont vite révélées inappropriées et inadaptées pour saisir cette nouvelle réalité de l'ère numérique.

Le législateur camerounais a dû s'adapter et créer une nouvelle loi pour sanctionner cette nouvelle forme de criminalité. Ainsi, à la lumière des développements qui précèdent, on peut affirmer que l'arsenal répressif camerounais en matière de lutte contre la cybercriminalité est plutôt complet, que ce soit pour les règles générales transposables aux délits commis sur Internet, ou pour les règles nouvelles conçues pour sanctionner les délits spécifiques sur Internet.

Il reste à voir comment les juridictions appliqueront cette loi.

Samuel TEPI est docteur en droit privé (université de Yaoundé II) et habilité à diriger des recherches (université de Maroua). Il a fait ses études au Cameroun où il est actuellement enseignant de droit privé et sciences criminelles à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Dschang.

Illustration de couverture : © Pixabay

ISBN : 978-2-343-19631-2
28 €



Samuel TEPI

LA CYBERCRIMINALITÉ AU CAMEROUN

Enjeux d'une législation en quête d'efficacité



Préface de Spener Yawaga

L'Harmattan

LA CYBERCRIMINALITÉ
AU CAMEROUN

Samuel TEPI